



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Publication de faillite/appeal aux créanciers

Date de publication: SHAB, KABJU - 20.02.2020

Numéro de publication: KK02-0000010144

Canton: JU

Entité de publication:

Office des poursuites et faillites Delémont, Rue de l'Avenir 2,
2800 Delémont

Publication de faillite/appeal aux créanciers RF CNC Services Sàrl

Débiteurs:

RF CNC Services Sàrl
Rue St-Georges 6, 2800 Delémont
Suisse

Type de procédure de faillite : sommaire

Date de l'ouverture de la faillite : 16.01.2020

Remarques juridiques:

Les créanciers du failli et ceux qui ont des revendications à faire valoir sont sommés de produire leurs créances ou revendications au point de contact dans le délai indiqué et de lui remettre leurs moyens de preuve (titres, extraits de livres, etc.). Les débiteurs du failli doivent s'annoncer auprès du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 2, CP). Ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont sommés de les mettre à la disposition du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 3, CP). Ils seront déchus de leur droit de préférence, sauf excuse suffisante. Le point de contact indiqué vaut aussi pour les intéressés demeurant à l'étranger.

Publication selon les art. 231 et 232 LP, 29 et 123 ORFI.

Délai : 30 jours

Fin du délai: 21.03.2020

Point de contact:

Office des poursuites et faillites Delémont, Rue de l'Avenir 2,
2800 Delémont

Remarques:

Remarques :

L'administration de la faillite est en possession d'une offre de Fr. 330'000.00 pour l'acquisition de gré à gré de tous les biens mobiliers (sous réserve d'éventuelles revendications)

estimés Fr. 350'000.00 se trouvant dans les locaux situés Rue St-Georges 6, à Delémont, à savoir :

Stock de pièces détachées, 3 décolleteuses TORNOS (DECO 10, DECO 10A et DECO 13), matériel et machines d'exploitation (tour Schaublin 102, fraiseuse Schaublin 53, planeuse, presse hydraulique, bancs d'essai, 2 élévateurs, layettes, étagères, armoires, établis, outillage et divers), mobilier de bureau, ordinateurs et divers autres matériel et objets dont le détail est supprimé.

L'inventaire des biens est à disposition auprès de l'Office des faillites.

Tous les créanciers de la faillite et les tiers intéressés peuvent offrir un montant supérieur à celui offert pour la reprise de l'inventaire. Le délai imparti est fixé au 11 mars 2020 et les offres éventuelles devront être garanties financièrement pour être prises en considération. Les intéressés seront départagés lors d'une séance d'enchères privées qui interviendra juste après la fin du délai précité. L'Office des faillites est à disposition pour tout complément d'information.